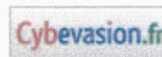


Au Gîte des Morvans
Moulin des Morvans
Les Champs du Moulin
58430 Fâchin
Fixe : 03 86 85 00 46
Mobile : 06 40 90 41 93
<http://chambres-hotes-morvan.com/>
Courriel : moulin-des-morvands@orange.fr

Contrat de réservation de meublé de tourisme

(Ce document n'est pas une facture)



Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous proposer la réservation d'un séjour dans notre gîte. En attendant de vous accueillir prochainement, nous vous adressons nos sincères salutations.

Marie-Christine ARTIER et Alain BLANCHET

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Pays : Courriel :
Téléphone : Tél. portable :

Date d'arrivée (entre 17h et 20h) : ... / ... / 2020

Date de départ (avant 10h) : ... / .. / 2020

Nombre de personnes :

N'oubliez pas de prévenir si vous arrivez après 20 heures.

	Semaine (7 nuitées)	3 nuitées	4 nuitées
Basse saison	350 euros	240 euros	300 euros
Moyenne saison	420 euros	240 euros	300 euros
Haute saison	420 euros	240 euros	300 euros

- L'électricité est comprise dans le tarif dans la limite de 8 KWh/jour. Au-delà, elle sera facturée sur la base de 0,14 euro du KWh en HC et 0,17 euro en HP selon relevé à l'arrivée et au départ sur compteur dédié.
- Forfait ménage : 50 euros oui non
- Taxe de séjour en sus perçue par la Communauté de Communes : 0.90€/adulte/nuit
- Un dépôt de garantie de 30% du coût du séjour sera demandé à l'arrivée et restitué selon la conformité après l'état des lieux au départ.

Montant de l'acompte à régler :€ (25% du coût du séjour)

Règlement de l'acompte :

Chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre du Moulin des Morvans.

Le règlement du solde sera fait à l'arrivée.

Observations :
.....
.....

Cette réservation prendra effet à la réception par voie postale d'un exemplaire du présent contrat signé, ainsi que du règlement des arrhes, sous 5 jours après confirmation de nos disponibilités par téléphone ou par courriel.

Je soussigné, déclare être d'accord sur les termes du contrat, après avoir pris connaissance des conditions générales.

Le / / à

Signature du client précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

CONDITIONS GENERALES MEUBLE DE TOURISME

Ce contrat est destiné à l'usage de la réservation de séjours dans le meublé de tourisme « Au Gîte des Morvans » dans la propriété du Moulin des Morvans, situé au Châtelet sur la commune de Fâchin, labellisé: 2 épis Gîtes de France et classé 3 étoiles, Nous ferons tout notre possible pour réserver à nos hôtes un accueil chaleureux et leur permettent ainsi de profiter pleinement de notre région.

Dispositions générales : Le locataire ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'expiration de la période de location initialement prévue sur le présent contrat, sauf accord du propriétaire. Aucune modification (rature, surcharge...) ne sera acceptée dans la rédaction du contrat sans l'accord des deux parties. Le propriétaire s'engage à ne divulguer à aucun tiers les informations de quelque nature que ce soit, sur quelque support que ce soit, que le locataire aura été amené à lui donner à l'occasion de l'exécution du présent contrat. Ces dernières dispositions ne sont toutefois pas applicables s'agissant des demandes de renseignements qui seraient formulées par les administrations et/ou tribunaux.

Paiement : La réservation devient effective dès lors que le client aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 25% du montant total du prix du séjour et un exemplaire du contrat signé sous une semaine. Il appartient au locataire de conserver une copie du document signé.

Le solde est à régler le jour de l'arrivée aux propriétaires. Les consommations et les prestations supplémentaires non mentionnées dans le présent contrat seront à régler en fin de séjour au propriétaire.

Annulation par le client : Toute annulation doit-être notifiée par lettre recommandée adressée au propriétaire.

- a) Annulation avant le début du séjour : si l'annulation intervient plus de 30 jours avant le début du séjour, le montant de l'acompte reste acquis au propriétaire.
Si l'annulation intervient moins de 30 jours avant le début du séjour, le montant de l'acompte reste acquis au propriétaire qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix de l'hébergement.
- b) Si le client ne se manifeste pas avant 20 heures le jour prévu de début de séjour, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de l'hébergement. Le montant de l'acompte reste acquis au propriétaire qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix de l'hébergement.
- c) En cas de séjour écourté, le prix correspondant au coût de l'hébergement reste intégralement acquis au propriétaire.

Annulation par le propriétaire : Lorsqu'avant le début du séjour, le propriétaire annule ce séjour, il doit informer le client par lettre ou courrier électronique. Le client sera remboursé immédiatement des sommes versées.

Arrivée : Le client doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit prévenir le propriétaire.

Utilisation des lieux : Le client devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Il s'engage à rendre le gîte en bon état, **et à ne pas fumer dans l'enceinte de la maison.**

Capacité : Le présent contrat est établi pour un nombre précis de personnes. Si le nombre de clients dépasse ce nombre, le propriétaire est en mesure de refuser les clients supplémentaires. Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme modification ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de clients supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé.

Animaux : Pour des raisons d'hygiène et de tranquillité des hôtes, aucun animal domestique n'est autorisé dans le meublé de tourisme. En cas de non-respect de cette clause par le client, le propriétaire peut refuser les animaux. Ce refus ne peut être en aucun cas considéré comme modification ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ du client, aucun remboursement ne peut être envisagé.

Plan d'accès : sur le site.

Coordonnées GPS : N 47°00'59" E 3°58'55" (N 47,01652° E 3°98215)

ITINERAIRE EN ARRIVANT PAR AUTUN (SUD)

Le Moulin se situe sur la commune de Fâchin mais pas dans le village même.

Si vous arrivez par Autun :

A Autun, prendre la direction de Nevers.

Suivre cette direction jusqu'au village d'Arleuf (25 kms).

A la sortie du village d'Arleuf, prendre à gauche direction Moulin des Morvans, Le Châtelet.

Suivez la route principale et après 5 kms, vous traversez le hameau du Châtelet, et à sa sortie, le Moulin est à 200m à droite, juste après le petit pont sur l'Yonne.



Bonne route.

Marie et Alain
Moulin des Morvans
Les Champs du Moulin
58430 Fâchin
03 86 85 00 46
06 40 90 41 93

ITINERAIRE EN ARRIVANT PAR CHATEAU-CHINON

Le Moulin se situe sur la commune de Fâchin mais pas dans le village même.

En venant de Paris, de la région parisienne, du Nord ou Nord Ouest, vous allez arriver par Château-Chinon.

Vous traversez et vous sortez de Château Chinon, toujours tout droit direction Autun.

3 kms après la sortie de Château-Chinon, au bout de la descente, vous tournez à droite au Pont Charrot (Pont sur l'Yonne), direction Glux-en- Glenne, Haut-Folin, Le Châtelet.



Après 5 kms, vous rentrez dans le Châtelet (panneau bleu de hameau) avec le lac du Châtelet à votre gauche.

Vous tournez à droite à l'intersection direction Fâchin.



L'entrée du Moulin est à 200 m sur la droite juste après le petit pont sur l'Yonne.



Bonne route.

Marie et Alain
Moulin des Morvans
Les Champs du Moulin
58430 Fâchin
03 86 85 00 46
06 40 90 41 93